

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRINCIPAL - PRIMITIF 2025**

I. Le cadre de général du Budget Primitif 2025

L'article L.2313-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) fait obligation à l'ensemble des collectivités territoriales, quelle que soit leur taille, de réaliser une note, sous une forme brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Cette note doit être annexée au Budget Primitif. L'objectif de la note est de permettre aux administrés la compréhension des enjeux financiers communaux. La note sera diffusée sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal a voté le budget principal de la commune, le 3 mars 2025. Ce budget prend en compte la situation politique et économique du pays et respecte les engagements pris jusqu'à ce jour par la municipalité. Les dépenses inscrites à ce budget sont une nouvelle fois rationalisées, maîtrisées et ce toujours dans le but de maintenir la qualité des services à la population. Le budget peut, sur simple demande, être consulté au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture. Ce budget s'inscrit dans la continuité des objectifs présentés dès le début de la mandature, c'est-à-dire réaliser des investissements pérennes permettant la continuité du développement du tissu économique et social de la collectivité. Il a été établi avec les mêmes objectifs que les années précédentes, à savoir :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- Réaliser des investissements productifs tout en maîtrisant la dette.
- Recourir aux subventions auprès d'organismes institutionnels tels que de l'Europe, l'Etat, la Région Centre Val-de-Loire et le Conseil Départemental de Loir-et-Cher chaque fois qu'un projet d'investissement est éligible à des aides financières.

La note présente les prévisions de dépenses et recettes en section de fonctionnement ainsi qu'en section d'investissement pour l'année 2024.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section fonctionnement retrace les opérations courantes et récurrentes qui reviennent chaque année.

- Pour les **dépenses**, elles sont constituées principalement des salaires et des charges de personnel, des prestations de services extérieurs, des autres charges de gestion courante, des charges financières liées à la dette...
- Pour les **recettes**, elles proviennent pour la majeure partie, du produit des impôts locaux, des dotations de l'Etat, telle que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), des revenus provenant des immeubles communaux en location.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2025 sont estimées à 2 756 557.25 €.

Elles se répartissent comme suit :

| DEPENSES TTC | |
|--|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 1 246 416.96 |
| 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 309 000.00 |
| 014 – Atténuations de produits | 775.00 |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 243 005.99 |
| Total dépenses de gestion des services | 1 799 197.95 |
| 66 – Charges financières | 12 000.00 |
| 68 – Dotations aux provisions et dépréciations | 2 000.00 |
| Total dépenses réelles | 1 813 197.95 |

| | |
|---|---------------------|
| 042 – Dotations amortissements (opération ordre transfert entre sections) | 11 811.11 |
| 023 Virement à la section d'investissement | 931 548.19 |
| Total dépenses de fonctionnement | 2 756 557.25 |

Concernant les chapitres

011 – Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement, la réparation des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc...)
- L'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales.
- L'entretien des véhicules, matériels de voirie.
- L'achat de diverses fournitures d'équipement.
- Fêtes et cérémonies.
- Transport scolaire.
- Taxes foncières et autres impôts locaux.

Ces charges à caractère général sont en hausses. Une hausse expliquée par la crise économique persistante génératrice d'inflation. Les prix en matière de denrées, d'équipement, d'énergie continuent de grimper.

012 – Charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

L'effectif de la commune est de 7 agents :

a) - 6 agents à temps plein :

* 4 personnels techniques dont 1 personnel en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1^{er} mars 2025 pour une durée de 6 mois.

* 1 personnel administratif.

* 1 conseiller numérique renouvelé dans ses fonctions en juillet 2023, pour une durée de trois ans, dans le cadre du dispositif d'Etat « France Relance » pour permettre à la fois l'inclusion et la réduction de la fracture numérique. Sa rémunération est prise en charge à 70 % par l'Etat. Une convention de mise en commun du service Conseiller Numérique France Service a été signée avec les collectivités de Chitenay, Cormeray, Cour-Cheverny et Cellettes. Chacune de ces collectivités bénéficie du service. La charge salariale de ce personnel est répartie à part égale entre les collectivités à l'exception de Cour-Cheverny. Cette dernière est exonérée de la participation salariale car elle a créé une Maison France Service à destination de l'ensemble des populations des cinq collectivités, dont elle assure l'intégralité la charge financière de fonctionnement.

* le recrutement d'un agent contractuel au service technique, à temps complet, pour une durée de 8 mois, à compter du 1^{er} mars 2025 dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, pour la période printemps – été et pour pallier l'absence du personnel technique qui a pris une disponibilité pour convenance personnelle.

b) - 3 agents à temps non complet :

* 1 personnel technique.

* 2 personnels administratifs – parmi ces deux personnels un personnel a été recruté à compter du 4 février 2025, pour une durée de 6 mois, pour assurer le remplacement d'un agent en congé de maladie.

Au-delà d'un recrutement pour pallier l'absence de personnel, des hausses salariales sont à prévoir en raison de l'augmentation du SMIC, mais aussi des évolutions de carrières, telle que les changements d'échelon.

014 – Atténuation de produits

L'atténuation de produits correspond au reversement d'une part du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales) attribuée par l'Etat à la communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys ». La communauté d'Agglomération du Blésois bénéficiaire de ce fonds de péréquation le redistribue en partie à l'ensemble des communes constituant la communauté d'agglomération.

065 – Autres charges de gestion courante

Elles sont constituées principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions au fonds de compensation des charges territoriales.
- aux forfaits scolaires versés aux établissements privés et publics scolaires de maternelles et de primaires recevant les enfants Chevernois, la collectivité ne disposant pas sur son territoire d'écoles.
- à la participation de la commune au coût de la cantine scolaire.
- au versement des indemnités et cotisations des élus.
- aux versements de subventions de fonctionnement aux associations communales et intercommunales (Cheverny /Cour-Cheverny).

Les charges de gestion courante subissent pour la plupart d'entre elles la hausse des prix.

066 – Charges financières

Elles concernent le remboursement des intérêts de la dette.

c) – recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont évaluées pour l'année 2025 à 935 200.00 €. Elles sont majorées par l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement s'élevant à 1 821 357.25 €. Ce qui porte le montant prévisionnel de recettes à 2 756 557.25 €.

Tableau des recettes

| RECETTES TTC | |
|---|---------------------|
| 70 – Produits des services, domaine et vente | 21 200.00 |
| 73 – Impôts et taxes | 60 000.00 |
| 731 – Fiscalité locale | 428 000.00 |
| 74 – Dotations, subventions et participations | 246 000.00 |
| 75 – Revenus des immeubles et autres produits | 180 000.00 |
| Total recettes réelles | 935 200.00 |
| 002 – Excédent de fonctionnement reporté | 1 821 357.25 |
| Total recettes de fonctionnement | 2 756 557.25 |

Concernant les chapitres

70 – Produits des services, domaine et vente

Ces recettes proviennent :

- de redevance du réseau Gaz, bornes infrastructures de recharge de véhicule électrique (IRVE) implantées sur l'espace polyvalent.
- de la redevance du Restaurant Le Pinocchio pour la partie terrasse implantée sur le domaine public.
- de la participation des familles au transport scolaire.
- du remboursement de la taxe d'ordures ménagères due par les locataires des logements communaux, des locations de bâtiments commerciaux (boulangerie, restaurant, épicerie, maison de santé).

73– Impôts et taxes :

Les produits proviennent de :

- la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- l'attribution de compensation provenant de la communauté d'agglomération Agglopolys
- du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).
- la dotation de solidarité communautaire versée par la communauté d'agglomération Agglopolys.

*La fiscalité directe locale

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2025, ont été fixés, comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 41.21 % .
- Taxe foncière sur le non bâti : 36.56 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires à : 13.40 %.

Les taux restent identiques à ceux de 2024.

73 – Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la commune.
- la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).
- Les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

74 – Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes provenant :

- de la location de la salle des fêtes.
- des loyers issus de la location de locaux commerciaux, de la maison de santé, de maisons et d'appartements communaux.

III – LA SECTION INVESTISSEMENT

a) - Généralités

Cette section présente l'ensemble des prévisions de projets d'investissement pour l'année 2025.

Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 1 734 995.61 €. Elles concernent :

Les Bâtiments communaux

- les frais d'études liés à la transformation en tiers lieu de la maison située 3/5 rue du Chêne des Dames achetée en 2023.
- l'achat d'un groupe électrogène.
- salle des fêtes : achat d'une cuisinière à gaz.
- renouvellement d'extincteurs.

Services techniques :

- achat d'un tracteur.
- achat d'un taille haie thermique.

Voirie :

- remplacement d'un poteau d'incendie RD 765.
- réfection voirie route de Troussay

Halle vélo :

- abri vélo.
- arceau et appuis vélos.

Plan communal de Sauvegarde (PCS) - équipements et matériels.

- lits picots.
- couvertures de survie.

A ces dépenses réelles d'équipement s'ajoutent :

- un reste à réaliser de l'exercice 2024 pour 182 807.20 €, montant correspondant à :
 - * la réfection et l'isolation des toitures des logements locatifs situés au 38 et 40 avenue du Château
 - * la réfection des toitures des garages rattachés aux logement locatifs situés au 38 et 40 avenue du Château.
 - * les travaux de réfection des toitures du local de l'Amicale des Loisirs, de la salle de danse, de l'église et de la salle annexe de la mairie endommagées par l'orage de grêle du 19 juin 2022. L'entreprise GIRARDEAU a qui les travaux ont été confiés n'a pas pu encore les réaliser en raison d'une surcharge de travail liée à cet épisode climatique qui a généré beaucoup de dégâts sur les toitures.
- le remboursement en capital de la dette (compte 16).
- le financement des opérations à réaliser dans le cadre budget annexe « Aménagement du secteur sud est La Puce »

Ces dépenses se répartissent comme suit :

| DEPENSES TTC | |
|------------------------------------|-------------------|
| 20 – immobilisations incorporelles | 220 000.00 |
| 21 – immobilisation corporelles | 82 420.00 |
| 23 – immobilisation en cours | 103 160.00 |
| Total dépenses d'équipement | 405 580.00 |

| | |
|---|---------------------|
| 16 – Emprunt et dettes assimilées | 83 400.00 |
| 27 – Immobilisation financière – dépense destinée à financer le budget Annexe Secteur sud-est « La Puce » | 1 063 208.41 |
| Total dépenses financières | 1 146 608.41 |
| Total dépenses réelles | 1 552 188.41 |
| Restes à réaliser | 182 807.20 |
| Total dépenses d'investissement | 1 734 995.61 |

b) – Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement sont constituées pour la plupart par des subventions attendues ou un solde de subventions obtenues, listées ci-après :

a) – Tiers lieu – 3/5 rue du Chêne des Dames :

- une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) pour l'acquisition de l'immeuble.

b) – Réfection des toitures des logements communaux 38 et 40 avenue du Château :

- une subvention du Conseil Départemental au titre de la DSR (Dotation Solidarité Rurale).

c) – Voirie – travaux réfection

- une subvention du Conseil Départemental au titre de la DSR (Dotation Solidarité Rurale).

d) - Halle pour vélo

- une subvention auprès de l'Etat au titre du programme Alvéole Plus.

- une subvention auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

e) – Poumon vert – création aire pique-nique, tour à hirondelles, kit nichoirs

- une subvention de l'Europe au titre du fonds LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale)

f) – Ecoquartier

- une subvention auprès de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et Consignation pour la mission AMO (Assistance Maîtrise d'Ouvrage) confiée au bureau d'étude AUDDICÉ.

- une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert.

g) – Atelier communal – implantation d'une cuve pour la récupération des eaux pluviales.

- un solde de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'installation d'une cuve pour la récupération des eaux pluviales provenant de l'atelier communal.

f) - d'un virement provenant de la section de fonctionnement d'un montant de 931 548.19 €.

g) – d'un solde d'exécution positif d'un montant de 635 320.79 €.

Les recettes sont inscrites comme suit au budget prévisionnel.

| RECETTES TTC | |
|--|---------------------|
| 13 – subventions d'investissement | 137 315.52 |
| Total recettes équipement | 137 315.52 |
| 10 – Dotations, fonds divers | 19 000.00 |
| Total recettes financières | 19 000.00 |
| Total recettes réelles | 156 315.52 |
| 021 – Virement de la section de fonctionnement | 931 548.19 |
| 040 – opération ordre entre sections – dotation aux amortissements | 11 811.11 |
| Solde d'exécution positif | 635 320.79 |
| Total recettes investissement | 1 734 995.61 |